



Programme 2018-2021



Le « Sport Adapté Jeunes » c'est quoi ?

Le Sport Adapté Jeunes est un secteur à part entière de la Fédération Française du Sport Adapté.

Il regroupe l'ensemble des programmes destinés à tous les jeunes en situation de handicap mental et psychique âgés de moins de 21 ans et ayant droit à la scolarité.

Le concept du Sport Adapté Jeunes s'inscrit comme la nécessaire continuité entre l'enseignement de l'éducation physique et sportive dispensé par les établissements de l'éducation spécialisée, et les pratiques sportives sous formes associatives.

Le projet Sport Adapté Jeunes est intégré au projet d'établissement ou au projet associatif du club, en contribuant à :

- répondre aux besoins des jeunes en situation de handicap,
- rechercher le plaisir à travers la pratique sportive
- exprimer et valoriser ses capacités
- améliorer sa santé globale
- développer des compétences physiques, cognitives, psycho-affectives et sociales
- permettre un accès pour tous les jeunes à l'expression de leur citoyenneté, à travers la vie associative sportive

Les offres de pratiques Sport Adapté Jeunes doivent permettre d'ouvrir un espace de socialisation et d'inclusion, de favoriser une démarche participative et citoyenne, de développer un sentiment d'appartenance à un projet commun.

À qui s'adresse le Sport Adapté Jeunes ?

- Enfants et adolescents accueillis en établissements spécialisés tels que les IME, les ITEP, les MECS, les Hôpitaux de jour, les CMPP...
- Elèves en situation de handicap mental et/ou psychique, ou présentant des troubles de l'apprentissage et des difficultés d'adaptation, scolarisés en ULIS
- Jeunes inclus en clubs sportifs affiliés à la FFSA.





« SAJ » et Égalité des Chances

Le Sport Adapté Jeunes (« SAJ ») participe à l'émergence d'une société sportive inclusive, c'est-à-dire une société qui permet à chacun, quelle que soit sa singularité, de trouver sa place et son rôle dans l'organisation sociale.

Les programmes « SAJ », dans leur contenu et la manière dont ils sont proposés, revêtent un caractère ludique avec pour leitmotiv le plaisir et le partage des émotions. Le jeu sportif, sous toutes ses formes, pratiqué de manière individuelle ou collective, stimule l'imaginaire et la créativité. Il est un vecteur d'apprentissage, d'intégration, de construction voire de reconstruction de soi. C'est une modalité d'action qui fait du divertissement et de l'approche ludique un outil de lutte contre les inégalités.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, est aussi là pour le rappeler et pour inscrire l'accès au sport comme un droit fondamental.

« À chacun son programme ! »

Le Sport Adapté Jeunes (« SAJ ») déploie 3 types de programmes adaptés aux capacités et aux envies des sportifs, pour leur offrir le plus de possibilités et d'occasions de réaliser leur potentiel et d'exprimer leurs talents au travers de l'activité physique et sportive.



Je découvre

La petite enfance, l'enfance et l'adolescence sont des périodes propices à la découverte et à l'initiation. Goûter aux plaisirs d'activités sportives très diverses, permettra à l'enfant et à l'adulte en devenir de savoir choisir celles qu'il affectionne le plus. Avoir le choix et savoir faire des choix, c'est faire un pas vers l'autonomie et l'autodétermination. Cette question est centrale dans un projet de vie, et ce dès le plus jeune âge.

Les activités sont proposées en fonction des caractéristiques et des capacités des publics.

Pour les enfants et adolescents dont les capacités intellectuelles, psychoaffectives et physiques ne permettent pas de donner du sens à une pratique sportive codifiée, les « Activités Motrices » seront privilégiées. Ces activités s'adaptent, de par leurs formes et leurs contenus, aux capacités des personnes en situation de handicap mental sévère ou profond, avec des limitations sensori-motrices souvent associées, pour qui la médiation au monde par les activités corporelles est essentielle.

Elles mobilisent la motricité du pratiquant pour lui permettre ainsi l'adaptation au milieu et à l'environnement, l'adaptation au milieu humain par des actions à visées expressives et esthétiques, la revendication de ses capacités.



OBJECTIFS	MOYENS	CRITÈRES & INDICATEURS
Promouvoir une offre de pratique sportive diversifiée	Coordonnateur du programme : Comité Départemental Sport Adapté (CDSA)	Diversité du programme : 1 à 3 activités différentes par trimestre
Stimuler l'imaginaire et la créativité à travers des pratiques innovantes	Calendrier départemental annuel en ligne de rencontres découverte - initiation - promotion - Activités Motrices	Type d'activités et innovation : accessibilité selon les capacités explicitée dans les invitations aux rencontres
Accompagner les jeunes dans l'orientation de leur parcours sportif : se repérer, apprécier, choisir	Livret du sportif lui permettant d'identifier les sports pratiqués, la tenue adéquate, les contacts des clubs ressources, son appréciation sur l'activité	Appréciation des sportifs : activités les plus appréciées selon les âges et les capacités
	Partenariats et implication des clubs et comités départementaux du territoire	Partenariats : nombre d'intervenants, nombre de sensibilisations, formations et de réunions de préparation avec les intervenants.
	Actions de sensibilisation et de formation des intervenants (AQSA, initiateur AM, CQP)	Evolution des licences : taux de participation, nombre de licences par catégories d'âges
	Licence FFSA « a minima » - Découverte - Jeune non-compétitive	

Je Joue

Le jeu revêt une place primordiale dans le développement de l'être humain dès l'enfance. Il permet de solliciter le pratiquant, l'invitant à s'investir dans l'action en lui donnant du sens.

Au-delà de leur aspect ludique et récréatif, les Activités Physiques et Sportives Adaptées (APSA) pratiquées de manière régulière et appropriée présentent des bienfaits avérés pour la santé. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'activité physique pour les jeunes gens « englobe notamment le jeu, les sports, les déplacements, les tâches quotidiennes, les activités récréatives, l'éducation physique ou l'exercice planifié, dans le contexte familial, scolaire ou communautaire ».

Les recommandations universelles de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les enfants et adolescents, sont un moyen de développer des appareils locomoteurs et cardio-vasculaires sains, une conscience neuromusculaire, un poids approprié. On a aussi montré que l'activité physique avait des effets psychologiques bénéfiques car elle aide les jeunes à mieux surmonter anxiété et dépression.

L'enquête conjointement menée en 2013 par les ARS-DRJSCS, « Pratiques sportives dans les structures médico-sociales accueillant des personnes en situation de handicap », révèle que l'apprentissage des techniques d'APS constitue l'un des buts prioritaires dans les établissements accueillant des enfants. En revanche, la compétition ne constitue une finalité majeure que pour 6,3% des structures. L'activité sportive en établissement accueillant

des enfants handicapés ne poursuit pas non plus un objectif purement « occupationnel ». Une autre enquête de ce type est en cours d'analyse (juillet-décembre 2017) afin de guider la réflexion de l'administration pour la mise en œuvre d'actions visant à développer les APS dans les établissements et services médico-sociaux.

L'arrêté du 3 mars 2017 de la DGCS intègre les projets d'APSA dans le contenu du cahier des charges des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) des ESMS.

Les Annexes XXIV (décret du 27 octobre 1989) qui régissent les IME stipulent que « l'éducation physique et sportive est une discipline indispensable qui contribue au développement global de l'enfant et de l'adolescent. Elle déborde le cadre des apprentissages nécessaires, ou des contenus d'animation qu'elle est amenée à proposer. Elle utilise des activités physiques, sportives et d'expression qui, en tant qu'objets culturels, se distinguent des autres pratiques corporelles de l'institution. »

Les projets d'APSA s'intègrent pleinement dans les projets d'établissement et les projets éducatifs. Ils sont mis en œuvre sous la forme de cycles d'activités visant l'acquisition de compétences à travers des jeux athlétiques, de coopération, d'opposition, d'orientation et d'adaptation au milieu, d'expression... Les professeurs d'EPS et éducateurs sportifs spécialisés choisissent d'explorer ces champs de compétences à travers les disciplines sportives les plus adaptées aux capacités et appétences des jeunes. Ils s'appuient sur les logiques internes de ces activités sportives.

Il s'agit d'une pratique sportive hebdomadaire ou au mieux quotidienne, valorisée lors de rencontres mensuelles inter-établissements officielles via leurs associations sportives, intégrées aux calendriers départementaux Sport Adapté. Ces calendriers sont coordonnés par les CDSA et co-construits avec les encadrants. Chaque association est invitée à organiser une à plusieurs rencontres pendant l'année scolaire. Cela représente également un moyen

d'impliquer les jeunes dans la vie associative sportive, en proposant et en organisant ces rencontres.

Une finalité nationale est proposée aux participants de ce programme pour leur permettre de se projeter : les JEUX NATIONAUX SPORT ADAPTE JEUNES organisés à la fin de l'année scolaire.

OBJECTIFS	MOYENS	CRITÈRES & INDICATEURS
Intégrer les projets d'APSA dans les projets éducatifs et pédagogiques des établissements spécialisés	Cycles d'activités athlétiques, de coopération, d'opposition, d'adaptation au milieu, d'expression...	Adhésion au programme : nombre d'établissements spécialisés intégrant un projet d'APSA, nombre d'encadrants et nombre de jeunes concernés.
Proposer une pratique régulière d'APSA pour développer des compétences transférables et réinvestissables	Calendrier départemental en ligne coordonné par le CDSA (ou à défaut par la Ligue) et initié par les professeurs d'EPS et d'éducateurs sportifs spécialisés : rencontres officielles inter-établissements via leurs associations sportives	Participation et régularité de la pratique : nombre de rencontres, nombre de participants, taux de participation au programme annuel
Favoriser une démarche sportive participative, inclusive et citoyenne	Commission départementale SAJ avec référents éducatifs et techniques des associations	Implication : existence, composition et activité de la commission départementale SAJ. Nombre de réunions, taux d'organisation de rencontres
	Outil de traçabilité du parcours et de l'évolution du jeune : acquisitions, participations, contributions...	
	Licence FFSA « a minima » : - Jeune non-compétitive - Forfait Licence Développement	

Focus sur les « Jeux Nationaux Sport Adapté Jeunes »

Pour qui ?

Pour les jeunes de 6 à 20 ans scolarisés en établissement médico-social ou en classe intégrée (ULIS) de toute la France, licenciés à la FFSA (licence annuelle non-compétitive).

Le format

3 jours et 2 nuits en semaine, en fin d'année scolaire
1 cérémonie d'ouverture, 3 demi-journées d'activités,
1 soirée de gala, 1 remise des récompenses

Constitution des équipes

Entre 5 et 7 jeunes maximum par équipe, tous du même établissement (association sportive)

Les jeux et défis

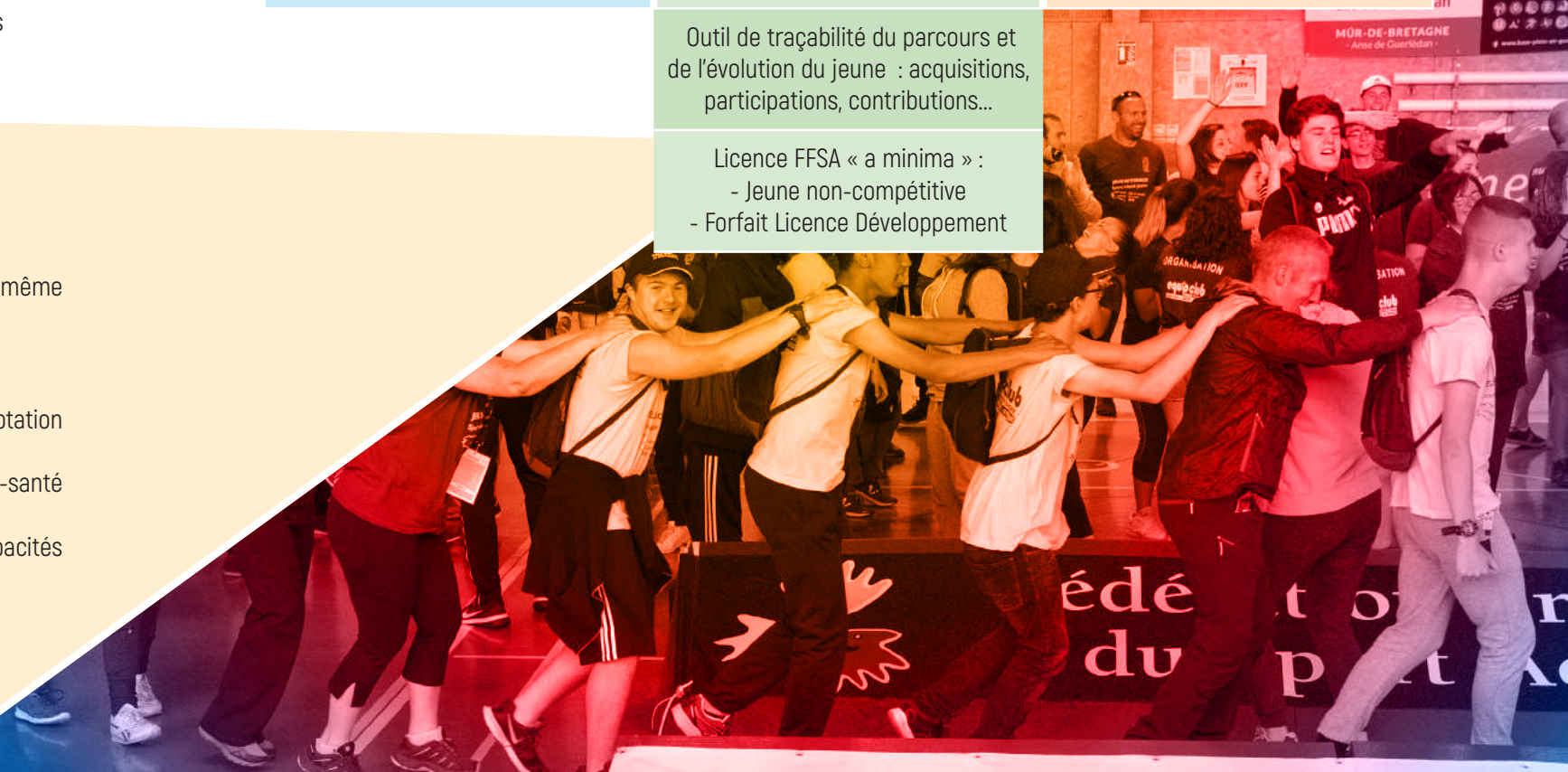
Jeux de coopération, adresse, opposition, expression, adaptation au milieu, condition physique...

Animations sur la citoyenneté, les valeurs du sport, le sport-santé (stand Citoyens du Sport Adapté).

Chaque jeune choisit son parcours en fonction de ses capacités pour contribuer aux résultats de l'équipe.

L'état d'esprit

Solidarité, dépassement de soi, partage et convivialité.



Je m'entraîne

Le Sport Adapté Jeunes valorise l'image que les jeunes en situation de handicap mental et psychique ont d'eux même. Il leur permet en effet de réussir des performances compatibles avec leurs capacités. L'enjeu de la compétition les pousse à améliorer leurs performances par un entraînement régulier et adapté pour ceux qui souhaitent accéder à une certaine forme d'excellence.

Chaque compétition sportive, du niveau local au niveau national, est organisée sur la base d'une classification. Les sportifs de la FFSA peuvent espérer se confronter en toute équité.

Les critères de classification permettent à chaque sportif, quels que soient son niveau et la nature de son handicap, d'aller au bout de son projet sportif dans une « classe » de référence en rapport avec ses capacités et ses compétences. Ils reposent sur l'idée d'un transfert dans la pratique sportive de compétences repérées dans la vie sociale et personnelle. Ces compétences sont l'expression d'une capitalisation de l'expérience du sujet et de ses ressources dans quatre domaines significatifs dans la situation de handicap : l'autonomie, la socialisation, la communication, la motricité. Les sportifs licenciés inscrits dans le système compétitif de la FFSA sont classés, après avoir passé des tests en référence aux quatre domaines précités, dans des « classes » homogènes.

Les meilleurs sportifs peuvent évoluer dans chacune des classes avec des règlements adaptés qui s'appuient sur les règlements des fédérations sportives internationales pour les personnes handicapées mentales (INAS-SU DS- ITTF-IPC).

Au niveau national, le développement de chaque discipline sportive est mis en œuvre par une commission sportive nationale, au nombre de 21 en 2017. Chacune d'entre elle comporte un référent technique « SAJ » pour proposer et adapter des actions aux jeunes.

Les jeunes qui souhaitent se confronter dans une ou plusieurs disciplines peuvent alors se projeter vers des Championnats de France FFSA, selon des parcours de qualification définis par les règlements et déclinés au moins au niveau régional par les Ligues.

Il faut savoir que 8 para-disciplines Sport Adapté sont désormais reconnues de haut-niveau : athlétisme, natation, tennis-de-table, football, basket-ball, ski, ski de fond, cyclisme.

Le programme d'accès à la performance du Projet de Performance Fédéral (PPF) a pour ambition de créer des Pôles d'Excellence Régionale et de Formation (PERF) dans toutes les régions. Ainsi, les actions de repérage et de détection des sportifs à potentiel concerneront bien entendu les jeunes.



OBJECTIFS	MOYENS	CRITÈRES & INDICATEURS
Assurer une continuité de l'offre compétitive fédérale	Calendrier compétitif régional en ligne coordonné par la Ligue pour accéder aux Championnats de France / discipline	Représentativité de l'offre compétitive FFSA : nombre de compétitions régionales (+départementales le cas échéant), taux de représentativité des 20 disciplines règlementées, nombre de licenciés jeunes compétitifs
Favoriser l'accès au perfectionnement et à la performance sportive de façon adaptée et sécurisée	Stages de perfectionnement dédiés aux jeunes	Perfectionnement : nombre de stages organisés et de participants), qualifications des encadrants
Permettre le repérage et la détection des sportifs à potentiel dès le plus jeune âge	Sélections départementales pour la participation aux Coupes Nationales Espoirs	Accès à la performance : nombre de disciplines de haut-niveau proposées dans le programme, nombre de jeunes repérés, détectés puis sélectionnés, participations aux CNE et aux Championnats de France, meilleurs résultats.
	Référents « SAJ » de l'Equipe Technique Régionale & « PERF »	Encadrement : nombre d'entraîneurs formés, participation des référents aux regroupements nationaux (réseau des référents SAJ).
	Formation des entraîneurs (DEJEPS APSA, DESJEPS SA)	Evolution des licences : taux de participation, nombre de licences par catégories d'âges
	Licence FFSA « a minima » : - Jeune compétitive - Forfait Licence Développement - compétition	



A la fin de chaque saison sportive et pour préparer la suivante, la Commission SAJ diffuse le cahier des charges des programmes aux ligues et comités départementaux. Ceux-ci peuvent alors choisir de formaliser leur engagement pour mettre en œuvre et déployer ces programmes sur leur territoire par la signature d'une convention annuelle avec le siège national de la FFSA. En contrepartie des bilans annuels renseignés, un soutien pourra leur être accordé (financier, matériel, pédagogique...). Des appels à projets, concours et autres initiatives pourront être ponctuellement proposés.

Le réseau « SAJ » se réunit au moins une fois par an pour analyser et ajuster les référentiels, échanger sur les pratiques, valoriser les projets structurants et orienter vers des formations.



CONTACTS :

Evelyne DIAZ, Vice-Présidente FFSA en charge du SAJ :
evelyne.diaz@ffsa.asso.fr

Laure DUGACHARD, Conseillère Technique Nationale :
laure.dugachard@ffsa.asso.fr

